

Laon, le 13 novembre 2023

ÉTREUX : LANCEMENT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RD28 SUR LE MORTEAU

Dans un état structurel dégradé, le pont permettant le franchissement du cours d'eau le Morteau à Étreux par la RD28 va être rénové lors de 2 phases de travaux, la première commençant le lundi 4 décembre 2023.



Dans le cadre du suivi rigoureux assuré par le Département de l'Aisne sur ses ouvrages d'art, **le pont qui permet le franchissement du Morteau par la RD28 à Étreux a fait l'objet d'inspections détaillées qui ont révélé une étanchéité défailante.**

Cet ouvrage d'art a donc été identifié en mauvais état, montrant principalement **des zones d'érosion de la brique et des infiltrations au niveau des piédroits et du tablier.**

Les financements nécessaires à cette opération ont été mobilisés par l'Assemblée départementale et les entreprises de travaux sélectionnées. **La reconstruction du tablier de l'ouvrage** va donc pouvoir démarrer.

Le chantier débutera le 4 décembre 2023 avec mise en place d'une déviation pour 1 semaine afin de poser une passerelle piétonne provisoire et dévoyer les réseaux.

La circulation sera rétablie pendant les fêtes de fin d'année puis les travaux reprendront pour **la 2^{ème} phase, à compter du 08/01/2024 pour une durée de 4 mois.**

Le nouvel ouvrage se composera d'un tablier de type dalle constitué de poutres en béton armé en « T » inversé (Préfabriquées).

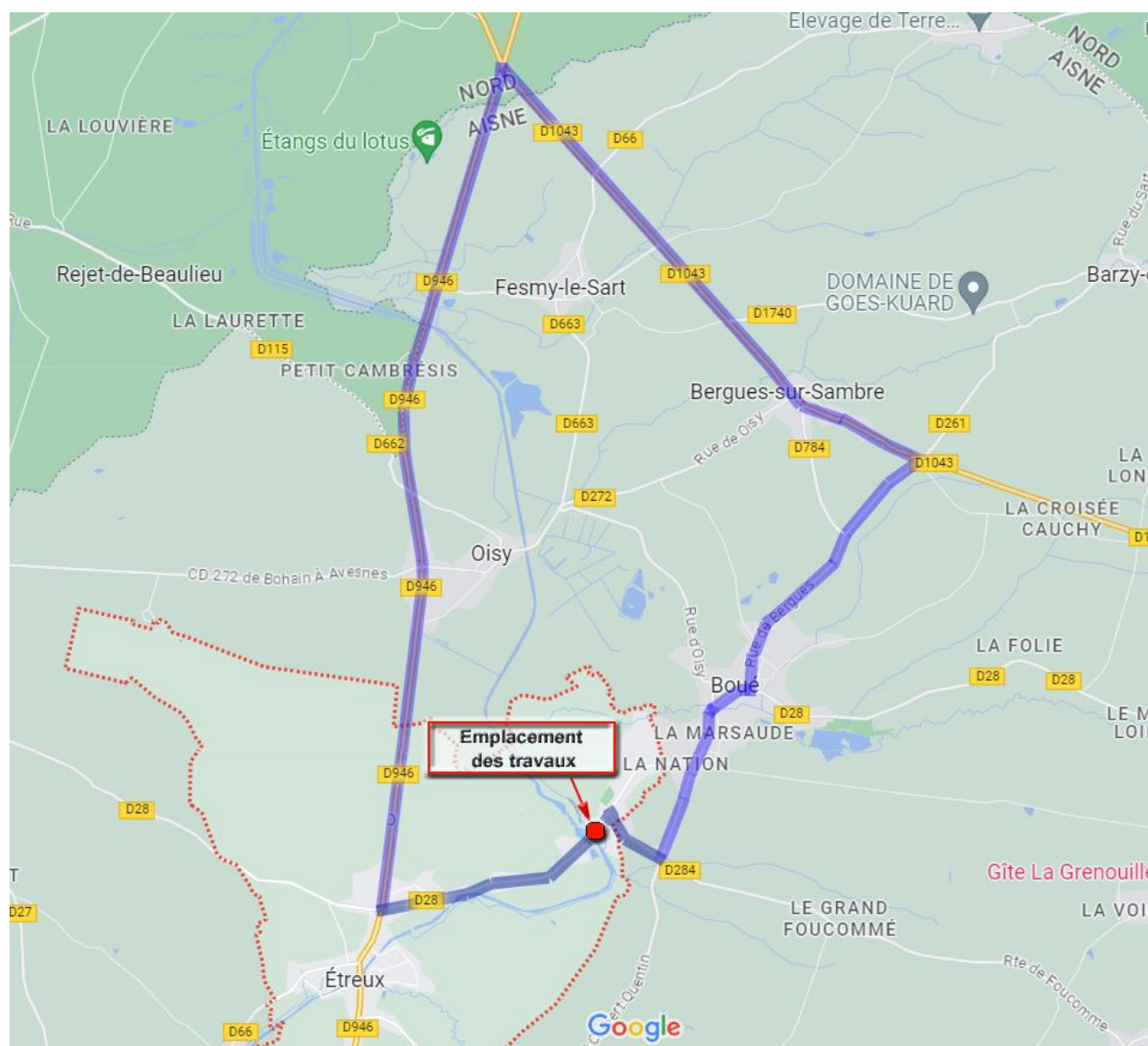
Le corps de chaussée, hors tablier sera démolé et reconstruit de part et d'autre de l'ouvrage. Les réseaux pour certains seront déviés le temps des travaux sur tablier pour ensuite être repris et calés dans des fourreaux sous les **nouveaux trottoirs**.

Les garde-corps existants de type S8 seront déposés et reposés en dernier lieu à la fin des travaux.

Durant le chantier, pendant une période estimée à 4 mois, **la circulation de la RD28 sera totalement interrompue sur l'ouvrage.**

Tous les véhicules devront suivre l'itinéraire de déviation qui empruntera, dans les deux sens de circulation, les routes départementales n°D781, D1043, D946 et traversera les communes de **ÉTREUX, BOUÉ, BERGUES-SUR-SAMBRE, FESMY-LE-SART, PETIT-CAMBRESIS, OISY.**

Les transports scolaires devront emprunter l'itinéraire de déviation.



La Direction Départementale de la Voirie (DVD) et son Service Ingénierie et Grands Travaux (SIGT) sont maîtres d'ouvrage pour le compte du Conseil départemental de l'Aisne ainsi que pour la conduite d'opération. La DVD est maître d'œuvre pour le suivi des travaux (Arrondissement Nord) et la coordination sécurité est assurée par Coordination BTP.

Les travaux seront réalisés par la société **SA Perrier**.

Le montant global de l'opération représente un investissement de 400 000 € TTC financé en totalité par le Département.